

Hébergeur ou prescripteur

Justificatifs : PDF, PNG ou JPEG, 5 Mo maximum par pièce. Logo facultatif : PNG ou JPEG, 2 Mo maximum.

Structure et représentant

- ☐ Nom, activité, coordonnées professionnelles et SIRET si applicable
- ☐ Justificatif d'existence de la structure (immatriculation, statuts, document officiel ou équivalent)
- ☐ Habilitation du représentant à agir pour la structure, sans copie de dossier personnel non nécessaire
- ☐ Convention Karel applicable complétée et signée

La création de l'espace permet de préparer le dossier. Les demandes de mobilité ne peuvent être transmises au titre de prescripteur qu'après validation par Karel. Ce profil ne qualifie pas pour réaliser du transport ou de la location.

Vous pouvez créer votre dossier et revenir déposer les pièces. Karel vérifie le dossier avant activation ; une inscription seule ne constitue pas une qualification professionnelle.